

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU  
VENDREDI 5 DECEMBRE 2008**

Le Conseil municipal s'est réuni le vendredi 5 décembre 2008, à 20h30, sous la présidence de Jean-Luc Fraise, maire.

Etaient présents : MM. Jean-Luc Fraise, Gilbert Meyssonier, Roland Puech, Michèle Valentin, Marcel Meyssonier, Jean-Paul Brustel, Pascal Garnier, Gilbert Caroff-Duflos, Hervé Trescartes, Stéphane Charrat, Nadine Tallobre, Patricia Payet, Bruno Christophe et Jean-Michel Jamon.

Etait absent : Eric Jacob qui avait donné pouvoir à Jean-Luc Fraise et qui a rejoint le conseil en cours de séance.

Nadine Tallobre a été élue à l'unanimité pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**1. Délibérations :**

**Adoption du procès-verbal de la précédente réunion :**

Après que M. le Maire ait précisé que la décision éventuelle de création d'une zone de développement éolien (ZED) appartient au préfet, et non à la Communauté de communes, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

**Rénovation de la mairie ; choix de l'architecte :**

Gilbert Meyssonier, vice-président de la commission Bâtiments expose au conseil que, sur les 8 architectes consultés, quatre ont répondu. Après visite par M. le Maire de réalisations des candidats, étude des dossiers de références et avis des commissions Bâtiments et Urbanisme, le choix de la Commission d'appel d'offres s'est porté sur M. Panthéon, architecte à Chamalières (Puy-de-Dôme) et auteur de plusieurs réalisations de qualité dans le département. Son architecture a été jugée sobre et fonctionnelle ; de plus, ce candidat s'est déplacé pour visiter les locaux.

Gilbert Meyssonier rappelle qu'il s'agit d'un marché de maîtrise d'œuvre avec mission complète (mission de base, plus exécution) ; rémunération selon les barèmes de la loi Maîtrise d'ouvrage publique.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de valider le choix de la commission d'appel d'offres et d'autoriser M. le Maire à signer le marché de maîtrise d'œuvre.

**Fixation des tarifs eau et assainissement 2009 :**

Roland Puech, vice-président de la commission Eau et assainissement, expose au conseil que les tarifs n'ont pas été modifiés depuis 2006 et qu'il est nécessaire de pratiquer une hausse du prix de l'eau et de l'assainissement, ne serait-ce que pour suivre l'évolution des prix des fournitures et services. La commission propose d'augmenter le prix du m<sup>3</sup> de 0,03€ HT, soit 5%, portant ainsi le prix HT de l'eau à 0,72€ et celui d'assainissement à 0,64€. Les autres tarifs (droits fixes, locations de compteurs,...) demeurent inchangés.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité d'accepter les tarifs eau et assainissement pour 2009.

**Captage de Fonteline ; périmètres de protection :**

R. Puech, vice-président de la commission Eau et assainissement, rappelle au conseil qu'un arrêté préfectoral oblige la commune à réaliser la protection du captage de Fonteline. Elaborés partiellement en 1997, les périmètres, et notamment le périmètre immédiat, doivent être précisés ; la procédure avait été suspendue dans l'attente de forages qui se sont révélés infructueux. Le Syndicat de Gestion des Eaux du Velay apportera son assistance à la commune dans le cadre du contrat passé avec celui-ci en début d'année.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité, de poursuivre le processus de mise en place des périmètres de protection du captage de Fonteline.

R. Puech en profite pour rappeler que la qualité de l'eau à Allègre est très satisfaisante ; les analyses fréquemment réalisées en attestent.

**Dégâts suite aux intempéries des 1<sup>er</sup> et 2 novembre ; demande de subventions :**

M. Meyssonier, vice-président de la commission Voirie, expose au conseil que le pont du Mallet a été soulevé par la crue de la Borne occidentale lors des intempéries du week-end de la Toussaint. Le chemin qui emprunte ce petit pont, dit « coursière de Besses », est classé en chemin de Grande Randonnée (GR40).

Après visite sur les lieux, les services de la DDE ont considéré que les travaux de réfection pourraient consister soit en un calage de la partie endommagée à l'aide d'une grue, soit en un démontage-reconstruction complet ; le coût de la première hypothèse, la moins onéreuse, a été estimé à 6 160€ HT.

Après en avoir délibéré, le conseil décide de demander une subvention à l'Etat, au titre du Fonds de solidarité, et, éventuellement, au Conseil général au titre du Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR)

#### **Acquisition du garage de la cure :**

M. le Maire rappelle au conseil que la commune est propriétaire du bâtiment de la cure. Afin d'avoir une maîtrise complète de l'ensemble immobilier, la commune envisage de se rendre acquéreur du garage attenant, propriété de la paroisse, et qui n'est accessible que par la cour de la cure qui relève du domaine privé de la commune. Suite à l'entretien qu'il a eu avec le responsable de l'association diocésaine, gestionnaire des biens paroissiaux, M. le Maire propose au conseil, compte tenu de la situation et de la vétusté de ce garage, de faire une offre à 750€.

Après en avoir délibéré, le conseil décide à l'unanimité de faire une proposition à 750€ et, en cas d'acceptation, autorise M. le Maire à signer tous actes afférents à cette acquisition.

#### **AGUMAA : demande de subvention pour la formation informatique :**

Lors de sa précédente réunion, le conseil avait souhaité connaître l'origine des participants inscrits à la formation informatique en préparation afin d'attribuer, comme il est de règle, une subvention aux seuls habitants de la commune. La formation compte 18 inscrits, dont 12 sont originaires d'Allègre, ce qui tend à démontrer le caractère intercommunal de l'AGUMAA.

Considérant que la formation est en cours et qu'une participation identique a été demandée à tous les participants, quelle que soit leur origine, le conseil décide, à titre exceptionnel, par 14 voix pour et une abstention (R. Puech), d'attribuer une subvention globale de 1 000€ à l'AGUMAA pour cette formation informatique.

#### **CLIS : demande de participation pour une classe transplantée :**

Gilbert Meyssonier, vice-président de la commission des Affaires scolaires, fait part au conseil de la demande de subvention de l'école Lafontaine, de Vals, pour une classe transplantée de 3 jours à laquelle participe un enfant d'Allègre scolarisé en CLIS dans cette école.

Dans la mesure où la commune ne peut assurer cette forme d'enseignement, le conseil décide à l'unanimité, d'attribuer une subvention de 4€ par jour (soit 12€) à l'école de Vals, cette subvention viendra en déduction de la participation des parents.

#### **Désignation des délégués de la commune à la CAO du groupement de maîtrise d'ouvrage de la DDE :**

Le conseil décide à l'unanimité, de désigner Marcel Meyssonier délégué titulaire et Bruno Christophe délégué suppléant pour représenter la commune au groupement de maîtrise d'ouvrage de la DDE.

#### **Réalisation de pistes forestières aux lieux-dits Les Treynères et Bourladie ; demande de subventions :**

M. le Maire présente au conseil une partie du programme qui pourrait être réalisé en 2009. Il pourrait comprendre les pistes situées aux lieux-dits Les Treynères et Bourladie. Il annonce ensuite le plan de financement qui s'établit comme suit :

##### • Piste des Treynères :

– Dépenses : maîtrise d'œuvre et travaux : 23 621,08€ HT  
Montant éligible : 22 626,00€ HT

##### – Recettes :

Etat-Europe (FEADER) : 70%, soit 15 838,20€  
Conseil général (CG2D) : 10%, soit 2 262,60€  
Autofinancement commune : 5 520,28€

##### • Piste de Bourladie :

Raphaël doit me faire passer le devis estimatif

Après en avoir délibéré, le conseil approuve à l'unanimité, le programme de voirie forestière pour 2009 et son plan de financement sous réserve de l'obtention de toutes les signatures des propriétaires. Il décide de demander les subventions les plus larges possible à l'Etat-FEADER et au Conseil général.

**Réalisation de pistes forestières aux lieux-dits Les Treynères et Bourladie ; choix du maître d'œuvre :**

Sur proposition de la commission Voirie, décision est prise à l'unanimité, de confier la mission de maîtrise d'œuvre au GPF43 pour les travaux de voirie forestière aux lieux-dits Les Treynères (PF N°51) et Bourladie au taux de 8% du montant HT des travaux additionné de 200€ pour la réalisation de la coupe d'emprise et de 200€ supplémentaires pour la constitution des dossiers de demande de subventions.

**Autorisation à donner au nom des habitants de villages pour la réalisation de travaux de desserte forestière aux lieux-dits Les Treynères et Bourladie :**

Des plateformes de dépôt de bois-aïres de retournement devront être réalisées pour éviter les traînes d'arbres sur les pistes et les routes ; plusieurs parcelles prévues à cet effet sont la propriété des habitants des villages de Besses et Menteyres ; en l'absence de commission syndicale et de changement d'usage des biens, le conseil municipal donne son accord pour la réalisation de ces ouvrages, au nom des habitants des villages concernés.

**Recours de M. Niset contre refus de déclaration préalable de travaux ; avis à donner au maire sur l'opportunité d'agir en justice :**

M. le Maire informe le conseil que M. Niset, propriétaire de l'ancienne Hôtellerie de la Tour a déposé un recours devant le Tribunal administratif de Clermont-Ferrand, pour opposition à déclaration préalable de travaux consistant à remplacer la devanture de l'ancienne salle de restaurant par un garage, travaux en contradiction avec le POS et la ZPPAUP.

Néanmoins, le Conseil propose dans un premier temps, d'essayer de régler le contentieux à l'amiable. M. le Maire reprendra contact avec M. Niset.

**2-Décisions prises en vertu de la délégation du conseil municipal au Maire du 21 mars 2008 :**

En vertu de la délégation qu'il a reçue du conseil le 21 mars 2008, M. le Maire a décidé de ne pas exercer le droit de préemption de la commune sur l'immeuble cadastré B-1249, 1250, 1685 et 1961, sis à Fonteline, près de l'ancien lavoir.

**3-Informations sur l'activité de la CCPA :**

Le conseil communautaire se réunira en séance publique le jeudi 11 décembre, à 20h30, à la Maison de la Jeunesse à Allègre.

**4-Informations de la Municipalité :**

**Etude de faisabilité ; extension du réseau de chaleur :** R. Puech présente au conseil l'étude du cabinet Brunel sur l'extension du réseau de chaleur. L'étude démontre qu'il serait techniquement et économiquement possible de desservir, outre les bâtiments déjà chauffés au bois (collège, centre George Sand, maison de la jeunesse) et sous réserve d'accord des propriétaires, la gendarmerie, les habitations de l'OPAC et du Foyer Vellave, les bâtiments industriels (GRIC et CIM), la MAS, la maison de retraite, la mairie, l'école, la Poste, l'église/cure ; pour cela, il conviendrait d'installer une nouvelle chaudière d'une puissance de 1065KWh, à côté de l'actuelle qui serait conservée en chaufferie d'appoint et de secours. En l'état actuel du projet, le coût serait 3 millions d'euros ; compte-tenu des subventions actuellement attribuées au titre du développement durable, le retour sur investissement pourrait être de 10 années. En raison de leur situation géographique et de leur consommation, la MAS et la maison de retraite sont les deux clients dont l'accord sera déterminant pour l'équilibre financier de l'opération. Les études et la réflexion se poursuivent.

**SPANC :** une réunion publique aura lieu 10 décembre au Centre Georges Sand, au cours de laquelle le directeur du Syndicat de Gestion des Eaux du Velay donnera des informations sur la mise en conformité des assainissements individuels.

**Emprunts communaux :** M. le Maire informe le conseil que tous les emprunts contractés par la commune sont basés sur des taux dont le risque est identifiable et que 62% d'entre eux sont à taux fixes.

**SICTOM** : le quai de transfert de Craponne va être mis en service en début d'année, la réhabilitation du site d'Allègre va pouvoir être engagée. Actuellement, les ordures sont transportées dans l'Allier, ce qui génère un coût important qui est répercuté sur les redevances des usagers. Pour 2009, la redevance pourrait connaître une augmentation de 5%.

**Congrès des Maires** : M. le Maire rend compte au conseil de sa participation au Congrès des Maires du 25 au 27 novembre. Il fait part notamment des inquiétudes et des mécontentements que les maires ont exprimés à propos des fermetures de services publics en milieu rural, de la réorganisation des services de l'Etat, de la mise en place de la semaine de quatre jours et du service minimum d'accueil dans les écoles primaires, de l'évolution des concours financiers de l'Etat aux communes inscrits à la loi de finances 2009, de la décision d'inclure le FCTVA dans l'enveloppe normée ce qui se traduirait par une diminution des dotations pour les communes.

**Information sur l'enseignement de la musique** : Eric Jacob rappelle au conseil que, cette année, des cours de musique sont organisés par l'AGUMAA. Ces cours pourraient être subventionnés par le Conseil général à condition qu'ils soient dispensés au niveau de la Communauté de communes et par des formateurs diplômés. Le bureau de l'AGUMAA prendra contact avec le GAM de St Paulien pour étudier cette opportunité.

**AGUMAA** : Eric Jacob souligne que la subvention attribuée par la Direction départementale de la Jeunesse et des Sports a été reconduite pour une nouvelle période de 3 ans sur le poste FONJEP ; il attire l'attention du conseil sur le fait que Jeunesse et Sports subventionne essentiellement des activités intercommunales ; d'où l'intérêt d'avoir une prise en compte du caractère communautaire de l'AGUMAA.

**La Poste** : M. le Maire précise que la Poste n'envisage ni de fermer, ni de modifier les horaires d'ouverture du bureau d'Allègre. A compter du mois de janvier, un seul et même agent tiendra le bureau et un conseiller financier sera présent 2 jours par semaine.

**RASED** : le conseil décide d'apporter son soutien aux RASED (Réseaux d'Aides spécialisées aux Elèves en Difficultés), et notamment à celui du secteur de Craponne, Allègre et La Chaise-Dieu menacé de fermeture à la rentrée prochaine par suite des suppressions de postes envisagées. L'importance et l'efficacité des RASED sont unanimement appréciées ; ceux-ci apportent aux élèves en difficultés une aide essentielle, ce que seules des personnes spécialisées (enseignants, psychologues) peuvent faire.

**Soutien aux Associations éducatives complémentaires de l'Enseignement public** : l'avenir des activités des Associations éducatives complémentaires de l'Enseignement Public est mis en péril par la décision de supprimer une partie des aides que l'Etat leur apporte sous des formes diverses. Le conseil décide d'apporter son soutien à ces associations (Ligue de l'Enseignement, Francas, PEP....) dont les activités s'inscrivent dans la complémentarité et le prolongement de l'école publique.

Prochaine réunion du conseil municipal le vendredi 9 janvier 2009, 20h30.

Séance levée à 23h30.